



Délibération : DC_2024_055

Conseil Communautaire du 10 juillet 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre-le-Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juillet 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 60

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Anne Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Benoît BOUDJEMA

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Nicolas DOSEN, Maryse BERNARD a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Roger ROUSSEAUX

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT

Commune de Liessies : Alain RICHARD

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ

Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean Claude FOVEZ

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ

Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE

Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Frédéric ERNESTI, Didier CARETTE a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Orféo RIGONI

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune d'Avesnes : Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Felleries : Claire DEGROOTE

Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

DÉLIBÉRATION POUR LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PLANTATION POUR 2024-2025

Numéro de la délibération : DC_2024_055

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 60

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Le Conseil Communautaire

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;

Vu la délibération n° DC_2021_056 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2021 portant sur le dispositif d'accompagnement à l'entretien des haies bocagères et à la sollicitation de l'aide départementale au titre du dispositif « Renaturation et plantation » ;

Vu la délibération n°DC_2023_062 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2023 portant délégations du Conseil Communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Environnementales en date du 26 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 juillet 2024

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

I. Exposé des motifs

En appui de la protection des haies figurant au sein de son PLUi, la 3CA a mis en place fin 2021, un dispositif d'accompagnement à l'entretien du bocage en mobilisant le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ». Celui-ci concerne d'une part, l'entretien des haies bocagères ; d'autre part, la plantation de nouveaux linéaires de haie ou arbres, menée par les agriculteurs ou les communes.

Considérant l'intérêt porté à ce dispositif, la 3CA a reconduit, depuis 2022, ce dispositif en se dotant d'un volet complémentaire portant sur les plantations. Ce dernier se destine exclusivement aux agriculteurs et aux communes.

Cette aide à la plantation repose sur un accompagnement technique dispensé par le Parc Naturel Régional, couplé à un schéma financier reposant sur une subvention sollicitée auprès du Département du Nord à hauteur de 60% du montant HT des travaux (fournitures et main d'œuvre fournie par entreprise), et plafonnée à 10€/m linéaire et 75€/arbre.

Après consultation, 14 agriculteurs et 1 commune ont confirmé le souhait de planter un linéaire estimé de 10 000 mètres (4 communes supplémentaires sont à l'étude), auquel s'ajoutent 200 arbres bocagers. Ces projets sont actuellement en instruction préalable au sein des services du PNR afin de faire appel au dispositif financier le mieux adapté (Pacte en faveur de la Haie, Fondation Yves Rocher, Conseil Régional, ...) et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements. Certains d'entre eux s'inscrivent dans la politique communautaire de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

A partir de ces éléments prévisionnels, il est proposé de solliciter une subvention de 69 000 € représentant 60% du montant HT des fournitures et travaux de plantation. Ces travaux devront être effectués, en respect d'un cahier des charges, entre novembre 2024 et mars 2025 par une entreprise désignée par la communauté de communes selon les règles de la commande publique.

Il est également proposé de lancer une consultation pour identifier les entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux qui portent sur une valeur estimative de 115 000 € HT.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes, à parité avec le bénéficiaire portant sur le solde du coût, déduction faite de la subvention départementale, comme décrit dans le tableau suivant :

	Plantation
Dépenses TTC	138 000 €
Dépenses HT	115 000 €
Département du Nord (60% du HT)	69 000 €
3CA	34 500 €
Agriculteurs/Communes	34 500 €

II. Dispositif décisionnel

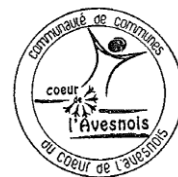
Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2024-2025 pour un montant de 69 000 € correspondant à 60% du coût HT de plantation,
- **APPROUVER** les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs et les communes, sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- **AUTORISER** le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- **AUTORISER** le président à lancer une consultation d'entreprise pour la réalisation des travaux de plantation pour une valeur estimée à 115 000 € HT,
- **AUTORISER** le président à signer tout document relatif au marché correspondant avec l'entreprise dont l'offre sera retenue,
- **CONFIRMER** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025, correspondant au montant total TTC des travaux, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 059-200043263-20240718-DC_2024_055-DE